



COMMENT REMPLIR LES ANNEXES DU FORMULAIRE DE DEMANDE DU PROGRAMME D'AIDE ANNUELLE AUX COMPAGNIES, AUX ORGANISMES ET AUX COLLECTIFS DE DANSE AUTOCHTONES

Les notes suivantes visent à définir certains termes ainsi qu'à fournir des indications sur la façon de remplir les annexes du formulaire de demande du Programme d'*Aide annuelle aux compagnies, aux organismes et aux collectifs de danse autochtones* du Conseil des Arts du Canada. Si vous avez l'impression que la situation de votre compagnie ne correspond à aucune des catégories du formulaire, veuillez communiquer avec l'agente de programme afin d'obtenir des conseils qui pourront vous aider.

ANNEXE A – APERÇU DE LA SAISON

Statistiques sur les publics

- *Fourchette des prix – principales représentations locales* : Indiquez la fourchette typique des prix des billets de la compagnie pour les principales représentations données dans votre principale salle de spectacle. Donnez en exemple des activités assez comparables d'une année à l'autre. Si vous n'avez pas une saison de représentations principale chaque année, inscrivez « S/O » dans l'espace correspondant aux années où il n'y a pas de saison.
- *Fourchette des cachets garantis* : Indiquez la fourchette des cachets garantis que la compagnie touche habituellement lorsqu'elle est en tournée. Ne tenez pas compte des cachets inhabituellement élevés ou bas.

Contributions à la communauté locale de la danse

- Remplissez les cases correspondant aux catégories qui décrivent les services que votre compagnie offre à d'autres artistes. Il s'agit des services dont bénéficie la communauté locale de la danse, et non des ateliers ou des classes de maître, par exemple, que vous présentez en tournée.

ANNEXE D – SOMMAIRE DU RÉPERTOIRE ACTIF

- *Nouvelle production majeure* : Incluez dans cette catégorie les oeuvres que votre compagnie a déjà créées ou acquises et qui ont exigé de sa part d'importants investissements financiers pour créer ou remettre en état des costumes, des décors et d'autres éléments de production.
- *Processus communautaire* : Incluez dans cette catégorie les oeuvres à la création desquelles la communauté a considérablement contribué. « Communauté » désigne un groupe de personnes n'ayant aucune formation artistique professionnelle. Par « création », on entend le processus de création dirigé par des artistes professionnels de votre compagnie.

ANNEXE G – ORGANISMES AFFILIÉS ET FUSIONNÉS

Indiquez le ou les organismes avec lesquels votre compagnie entretient des liens étroits lorsqu'il y a intégration des activités, de la gestion, du personnel ou des finances. Cela ne comprend pas les organismes de services de gestion qui fournissent des services administratifs à votre compagnie.

- *Lorsque les revenus et/ou les dépenses sont indiqués aux pages financières* : Si les transactions financières ou les résultats de l'organisme affilié ne figurent nulle part dans vos budgets, inscrivez *Sans objet*. Autrement, indiquez les lignes budgétaires où les dépenses et/ou les revenus connexes sont inclus.

ANNEXE I – DONS ET AUTRES CONTRIBUTIONS NON FINANCIÈRES

Biens et services en nature : Il s'agit des biens et des services fournis gratuitement ou à rabais à votre compagnie. À titre d'exemples, la publicité gratuite dans les médias, les dons de services de traiteurs pour les réceptions et les rabais sur les chambres d'hôtel. N'inscrivez pas le temps offert par des bénévoles, les annonces dans les médias communautaires et les autres services de ce genre normalement offerts gratuitement aux organismes sans but lucratif.

Les compagnies qui comptabilisent leurs dons en nature dans leurs états financiers devraient remplir la partie supérieure de l'annexe en précisant la source de ces dons et le type de biens et de services visés. En établissant la catégorie à laquelle appartiennent vos sources de revenus, estimez les montants correspondant à chaque groupe si vos états financiers ne vous permettent pas de trouver ces montants facilement.

Pour les dons en nature importants qui ne figurent pas dans les états financiers, remplissez la partie inférieure de l'annexe et indiquez la valeur estimative de ces dons.

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions au sujet de ce qui précède, veuillez communiquer avec Geraldine Manossa, agente de programme.

Téléphone : 1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5501

geraldine.manossa@conseildesarts.ca

Télécopieur : 613-566-4409

Service de la danse
Conseil des arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

DAFO7Finstannexes 07-11